

Association des joueurs de boules

Règlement "Coupe Suisse"

- ART. 1 La Coupe Suisse se joue individuellement et ceci une fois par année.
- ART. 2 L'organisation de la manifestation est sous la responsabilité des membres du comité de l'association concernant : les inscriptions, le tirage au sort, l'établissement du classement, la proclamation des résultats et du requillage.
- ART. 3 Les qualifications se font sur la base d'un mini championnat, l'ordre de passage des joueurs est géré par un tirage au sort. Chaque joueur lance 2 boules d'essais puis 10 boules. Les 16 premiers joueurs classés sont qualifiés pour le tour suivant. En cas d'égalité, les coups d'essais seront pris en compte, et ensuite coup par coup.
Les joueurs qualifiés sont désignés par un tirage au sort. Chaque joueur lance 10 boules sans déduction. Les gagnants de chaque match sont qualifiés pour le tour suivant. En cas d'égalité, les deux joueurs font un nombre de lancés supplémentaires jusqu'à ce qu'ils soient départagés.
- ART. 4 Les quatre premiers sont récompensés par une distinction.
- ART. 5 Une coupe est attribuée pour une année au vainqueur. Elle est attribuée définitivement au joueur qui l'aura gagnée 3 fois en 5 ans.
- ART. 6 Le joueur absent lors de son tour de compétition est disqualifié. Si les deux joueurs sont absents au moment de jouer, un tirage au sort est organiser afin de qualifier l'un des joueurs.

Règlement approuvé par l'assemblée du 22 février 2001. Celui-ci abroge tout autre règlement antérieur.

L'Auteur



Le Président

